



Département du Rhône  
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

En exercice : 14  
Présents : 11  
Votants : 11

L'an **DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Le **VINGT-ET-UN SEPTEMBRE**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **15 septembre 2023**

**Étaient présents** : Michel GOUGET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Myriam RAYNARD.

**Membre absent excusé ayant donné pouvoir** : Bernard CHAVEROT donne pouvoir à Véronique CROZET.

**Membre absent excusé** : Bernard BOUCHET.

**Membre absent** : Véronique CROZET.

**Secrétaire de séance** : Lydie LAURENT.

2023-48

**Adaptation des sous-stations au réseau de chaleur secondaire sur la commune de Montrottier – Hydraulique.**

**Madame Véronique CROZET, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, se retire, et ne prend donc ni part au débat ni au vote,**

**Monsieur Jean-François POISSON, 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire, expose :**

**Vu** la délibération n°2023-32 du Conseil municipal de Montrottier en date du 8 juin 2023 portant attribution des lots n°1, 2 et 3 du marché n°2023-01 et déclaration d'infructuosité de la procédure de consultation du lot n°4 – Hydraulique,

**Considérant** la technicité particulière propre à chaque sous-station et l'urgence reposant sur le calendrier d'exécution des travaux, le Conseil municipal est informé que deux entreprises ont été consultées, à savoir MOOS et DOM'ELEC,

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre la procédure de consultation auprès des entreprises susvisées dans la limite de 100 000 € HT.

**Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre la procédure de consultation auprès des entreprises MOOS et DOM'ELEC dans le cadre de l'opération d'adaptation des sous-stations au réseau de chaleur secondaire sur la commune de Montrottier pour la partie « Hydraulique » dans la limite de 100 000 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir à la signature des propositions financières correspondantes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant,
- **DIT** que les crédits correspondants seront imputés au budget principal en section d'investissement - opération n°90 « RESEAU DE CHALEUR SECONDAIRE ».

Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20230921-DE2023-48-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2023  
Date de réception préfecture : 28/09/2023

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme au registre

Le Maire,

Michel GOUGET



La secrétaire de séance,

Lydie LAURENT

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 - Fax 04 74 70 20 39

Email : [mairie@montrottier.fr](mailto:mairie@montrottier.fr)

Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20230921-DE2023-48-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2023  
Date de réception préfecture : 28/09/2023